

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE **DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL** **– EXERCICE 2024 –**

Conformément à la politique d'engagement actionnarial élaborée dans le respect des articles L. 533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier, la FINANCIERE DE L'ARC vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPC, dont elle assure la gestion financière, sont actionnaires.

1. Principes de la politique de votes FINANCIERE DE L'ARC

La FINANCIERE DE L'ARC est une société de gestion de portefeuille indépendante dont les métiers sont la gestion d'actifs pour compte de tiers et la gestion collective.

La FINANCIERE DE L'ARC étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante quant à l'application des principes de base de la bonne gouvernance, à savoir :

- La surveillance du **respect des droits statutaires des actionnaires** (application du principe « une action, une voix ») ;
- La surveillance de la **qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance** (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil) ;
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la **vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital** (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations) ;
- La surveillance de l'**affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres**, (application du principe de « gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération « cash » des dirigeants) ;
- L'**approbation des comptes, de la gestion, des conventions règlementées et du renouvellement des Commissaires aux comptes (CAC)** (application des principes d'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC) ;
- L'analyse des **développements stratégiques et des opérations en capital** (qui doivent être justifiées et équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les **diverses** propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

En conséquence, dans ces cas précis de défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des OPC de la FINANCIERE DE L'ARC, la société de gestion se réserve le droit de voter contre de telles résolutions ou de s'abstenir.

La politique de droits de vote est exercée, dans la mesure du possible, sur :

- Les titres représentant un pourcentage significatif des encours gérés, i.e. les lignes supérieures à 3 % de l'actif net pour chaque OPC ;

- Les titres pour lesquels la société de gestion détient un pourcentage significatif du capital (via les OPC qu'elle gère), supérieur à 1 % ;
- Les titres détenus conjointement par la gestion collective et la gestion sous mandat et qui font partie des dix plus grosses positions de cette dernière ;
- Les titres concernés par des situations spéciales (OPA, OPR...) ;
- Tous les titres des OPC gérés et mettant en oeuvre de manière significative des critères ESG (p. ex. Arc Sustainable Future et Arc Actions Santé Innovante ESG).

Les droits de vote sont exercés dans la mesure où les informations sur les résolutions sont mises à la disposition de la société de gestion par notre prestataire Broadridge et indirectement par les émetteurs dans un délai raisonnable précédent l'assemblée générale, afin que la gestion ait le temps de transmettre l'instruction aux dépositaires et sous-dépositaires.

En ce qui concerne les sociétés détenues dans le cadre de la gestion sous mandat, ce sont les clients, propriétaires des titres, qui ont le pouvoir d'exercer les droits de vote. De plus, ceci serait complexe à réaliser pour chaque portefeuille individuel, d'autant plus si l'on tient compte des encours gérés par la FINANCIERE DE L'ARC.

2. Pratique de l'exercice des droits de vote en 2024

Au cours de l'année 2024, au titre de l'exercice 2022, et conformément à sa politique de droits de vote élaborée dans le respect des articles L. 533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier, les gérants de la FINANCIERE DE L'ARC ont soumis leurs votes aux assemblées générales (actions, i.e. hors obligations et OPC) de **99 sociétés suivantes contre 96 l'année précédente** :

Société	Date de vote	Pour	Contre	Abstention
ABBVIE	02/05/2024	9	3	0
BECTON, DICKINSON AND COMPANY	19/01/2024	12	1	0
NOVARTIS	05/03/2024	27	1	0
GENMAB	29/02/2024	15	3	0
NOVO NORDISK	11/03/2024	16	3	0
ASTRAZENECA	04/04/2024	19	7	0
SIEMENS HEALTHINEERS	04/04/2024	11	22	0
Merck KGAA	08/04/2024	14	0	0
IQVIA	11/04/2024	7	2	0
UCB	11/04/2024	20	0	0
UCB	15/04/2024	1	1	0
GALAPAGOS	15/04/2024	10	0	0
GALAPAGOS	15/04/2024	4	1	0
INTUITIVE SURGICAL	24/04/2024	15	1	0
PFIZER	24/04/2024	15	3	0
SMITH & NEPHEW	24/04/2024	18	5	0

Rapport sur la mise en oeuvre de la politique d'engagement en 2024 (suite)

SANOFI	25/04/2024	18	5	0
Société	Date de vote	Pour	Contre	Abstention
BOSTON SCIENTIFIC	29/04/2024	10	2	0
ARGENX	29/04/2024	11	3	0
LONZA	29/04/2024	20	1	0
GSK	02/05/2024	15	6	0
Eli Lilly	02/05/2024	3	6	0
GILEAD	05/05/2024	13	2	0
BAXTER	05/05/2024	15	1	0
EDWARDS LIFESCIENCES	05/05/2024	9	2	0
DANAHER	05/05/2024	12	5	0
STRYKER	05/05/2024	11	2	0
ZIMMER BIOMET HOLDINGS	05/05/2024	11	2	0
CONVATEC	05/05/2024	15	6	0
TRANSGENE	05/05/2024	10	17	0
VERTEX PHARMACEUTICALS	09/05/2024	12	3	0
ELEVANCE HEALTH	09/05/2024	5	1	0
CVS	15/05/2024	0	0	0
BIOMARIN PHARMACEUTICALS	20/05/2024	12	1	0
VIKING THERAPEUTICS	20/05/2024	4	2	0
BIOMERIEUX	21/05/2024	22	4	0
DEXCOM	21/05/2024	12	2	0
THERMO FISHER	21/05/2024	13	1	0
ZOETIS	21/05/2024	15	1	0
MERCK CORP	24/05/2024	16	1	0
AMGEN	27/05/2024	13	2	0
QIAGEN	27/05/2024	21	4	0
UNITEDHEALTH	27/05/2024	11	2	0
INCYTE	29/05/2024	0	0	0
PACIFIC BIOSCIENCES	29/05/2024	0	0	0
REGENERON PHARMACEUTICALS	30/05/2024	8	0	0
GRIFOLS	10/06/2024	18	2	0
INCYTE CORPORATION	11/06/2024	0	0	0

Rapport sur la mise en oeuvre de la politique d'engagement en 2024 (suite)

PACIFIC BIOSCIENCES	17/06/2024	0	0	0
Société	Date de vote	Pour	Contre	Abstention
BIOGEN INC	18/06/2024	13	1	0
VALNEVA	24/06/2024	33	8	0
SIEMENS	25/01/2024	34	2	0
APPLE INC.	28/02/2024	0	0	0
NESTE OYG	13/03/2024	NA	NA	NA
BANCO SANTANDER	15/03/2024	22	1	0
DEUTSCHE TELEKOM	26/03/2024	8	1	0
AHOLD DELHAIZE	03/04/2024	13	2	0
VINCI	05/04/2024	12	2	0
NESTLE	10/04/2024	28	2	0
INTESA SAN PAOLO	15/04/2024	9	0	0
LVMH	15/04/2024	13	7	0
ASML	17/04/2024	12	1	0
AKZO NOBEL	18/04/2024	13	2	0
DEUTSCHE POST AG	19/04/2024	8	0	0
AXA	19/04/2024	30	0	0
L'OREAL	19/04/2024	22	0	0
BOUYGUES	23/04/2024	20	3	0
LA FRANCAISE DES JEUX SA	23/04/2024	17	2	0
VEOLIA	23/04/2024	25	3	0
ENGIE	23/04/2024	27	2	0
URW	23/04/2024	27	0	0
ALLIANZ	23/04/2024	27	0	0
UNILEVER	23/04/2024	22	0	0
VIVENDI	23/04/2024	25	0	0
DSM FIRMENICH	02/05/2024	20	5	
REPSOL	06/05/2024	11	0	0
ASMi	06/05/2024	15	0	0
IMERYS	07/05/2024	14	3	0
BNP PARIBAS	07/05/2024	36	0	0
IBERDROLA	13/05/2024	19	3	0
THALES	13/05/2024	16	7	0

Rapport sur la mise en oeuvre de la politique d'engagement en 2024 (suite)

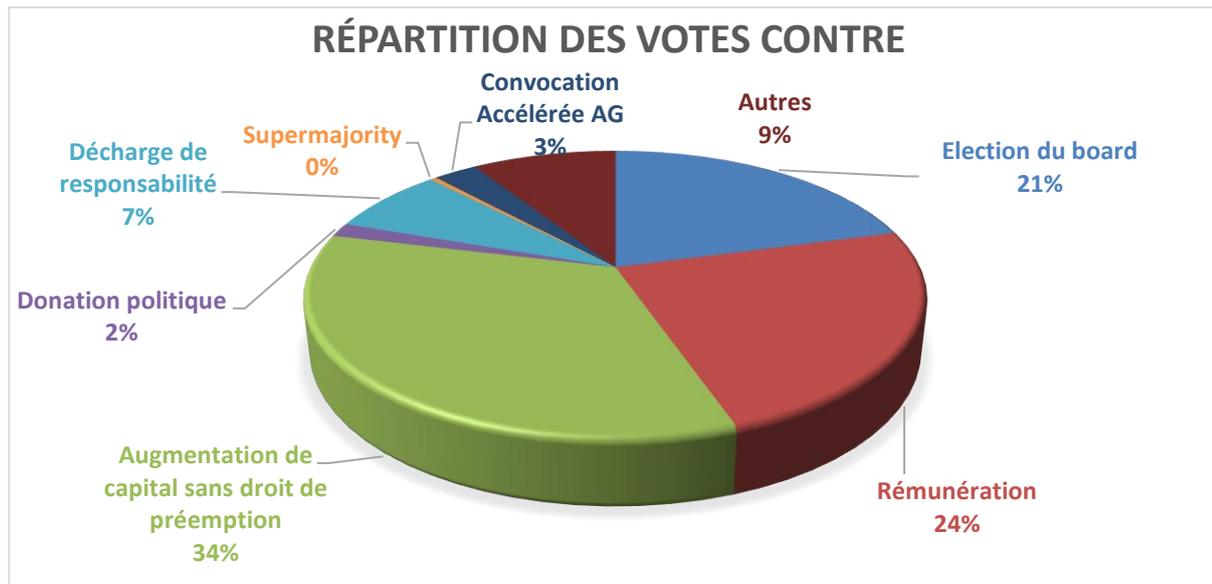
Société	Date de vote	Pour	Contre	Abstention
RENAULT	14/05/2024	23	5	0
VOLKSWAGEN	15/05/2024	0	0	0
SOCIETE GENERALE	20/05/2024	17	6	0
ORANGE	20/05/2024	19	3	0
NEXITY	21/05/2024	25	8	0
AMAZON	21/05/2024	0	0	0
TOTALENERGIES	22/05/2024	19	4	0
CENTRICA	30/05/2024	22	1	0
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	06/06/2024	0	0	0
AMADEUS	06/06/2024	0	0	0
GTT	10/06/2024	15	1	0
TECNICAS REUNIDAS	21/06/2024	14	0	0
AHOLD DELHAIZE	03/07/2024	1	0	0
INDITEX	04/07/2024	0	0	0
REMY COINTREAU	03/07/2024	21	10	0
VODAFONE GROUP PLC	23/07/2024	4	19	0
DIAGEO	20/09/2024	20	0	0
PERNOD RICARD	05/11/2024	14	3	0

Pour des raisons de procédure administrative spécifique à la Suisse, nos votes sur les résolutions des sociétés Lonza Group AG et Novartis n'ont pas été retenus. Ce problème technique a été résolu, avec le changement de dépositaire de nos OPC en 2023.

Au total, pour toutes les assemblées des sociétés concernées, nous avons soumis nos votes à 1 624 résolutions. Nous avons exprimé 1 373 votes pour (84,28 % du total), 255 votes contre (15,72 %) et 0 vote d'abstention (0,00 % du total).

TOTAL		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
1373	255	0
84,34%	15,66%	0,00%

Pour les 255 votes contre, la répartition se répartit comme suit :



- 87 votes (34,12 % des 255 votes contre) ont concerné des résolutions d'augmentation de capital, la plupart sans droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires existants ;
- 61 votes (23,92 % des 255 votes contre) ont concerné des résolutions sur la rémunération de dirigeants, d'administrateurs ou d'employés jugée excessive ;
- 53 votes (20,78 % des 255 votes contre) ont concerné des résolutions sur la nomination d'un membre du conseil d'administration, indiqué par la société comme non indépendant ou que nous avons jugé comme tel ;
- 19 votes (7,45% des 255 votes contre) ont concerné des résolutions relatives à des décharges de responsabilité) ;
- 1 vote (0,39 % des 255 votes contre) a concerné des résolutions relatives à des changements ou modification dans les votes ;
- 4 votes (1,57 % des 255 votes contre) ont concerné des résolutions relatives à des donations politiques ;
- 7 votes (2,75 % des 255 votes contre) ont concerné des résolutions relatives à des convocations accélérée aux assemblée générale des actionnaires ;
- 23 votes (9,02% des 255 votes contre) ont concerné diverses demandes du *board* contraires aux bonnes pratiques d'une entreprise.

Pour les valeurs françaises, nous avons globalement suivi les recommandations de l'AFG.

De manière générale, nous avons voté contre la nomination ou le renouvellement d'administrateurs quand le conseil avait un nombre de membres indépendants insuffisant (75 %) et pour cause d'âge supérieur à 79 ans. Nous avons voté contre toute proposition d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, quelle que soit la forme (émission d'actions, de bons de souscription et d'obligations convertibles).

Parmi les participations aux 99 assemblées générales (AG) des 95 sociétés précédemment citées, 17 n'étaient pas obligatoires selon notre politique de vote et ont concerné les sociétés CVS Health Corporation (actions vendues avant le vote), Pacific Biosciences (actions vendues avant le vote), Incyte Corporation (actions vendues avant AG), Apple Inc., Volkswagen, Amazon, Unibail-Rodamco-Westfield (actions vendues avant le vote), Amadeus (actions achetées après le vote), Inditex, Kering SA, Rheinmetall AG, First Solar, STMicroelectronics NV, Nestle Corporation, Industria De Diseno Texttil S.A, Compagnie Financière Richemont.

En ce qui concerne le respect de notre politique de vote, et plus particulièrement le respect du vote aux AG des sociétés dont les lignes sont supérieures à 3 % de l'actif net pour chaque OPC, nous n'avons pas manqué de vote.

3. Gestion des conflits d'intérêts

La société FINANCIERE DE L'ARC ne s'est pas trouvée en position de conflit d'intérêts, ni au titre de ses liens capitalistiques, ni à titre personnel, ni au titre de ses relations commerciales.